

Information réglementée – Bruxelles, Paris, 20 novembre 2015 – 7h30

## Déclaration intermédiaire – T3 2015

### **Résultat net part du groupe positif de EUR 127 millions au 3<sup>e</sup> trimestre 2015**

- Résultat net récurrent de EUR -39 millions ; poursuite de l'amélioration du produit net bancaire récurrent et faible coût du risque sur le trimestre
- Impact positif de EUR 154 millions des éléments de volatilité comptable
- EUR 12 millions liés à des éléments non récurrents

**Réduction de EUR 2,5 milliards du total de bilan sur le trimestre, à EUR 238 milliards au 30 septembre 2015, essentiellement portée par la réduction du portefeuille d'actifs**

**Ratio « Common Equity Tier 1 » de Dexia SA stable sur le trimestre à 15,1 %**

Karel De Boeck, administrateur délégué de Dexia SA, a déclaré : « Les résultats financiers dégagés par le groupe Dexia au 3<sup>e</sup> trimestre 2015 confirment l'amélioration progressive du résultat opérationnel du groupe. En particulier, le coût de financement s'inscrit en baisse, dans des conditions de marché volatiles, tandis que le coût du risque est très faible ce trimestre. Ces résultats sont par ailleurs marqués par une forte volatilité des paramètres de marché, engendrant une contribution positive des éléments de volatilité comptable. »

Robert de Metz, président du conseil d'administration de Dexia SA, a déclaré : « Le groupe est engagé sur sa trajectoire de résolution, tenant les engagements pris envers la Commission européenne, tout en poursuivant l'adaptation de sa structure à son mandat de gestion en extinction. Dexia a participé à l'exercice de transparence organisé par l'Autorité Bancaire Européenne, dont les résultats seront publiés sous peu. Toutefois, compte tenu de son statut spécifique de banque en résolution ordonnée, Dexia ne fait pas partie de la liste des banques retenues pour l'exercice de stress test qui aura lieu en 2016. »

La conjoncture économique en Europe a évolué favorablement au cours du 3<sup>e</sup> trimestre, la reprise étant principalement portée par la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne. Le trimestre a également été marqué par une forte volatilité sur les marchés financiers liée au ralentissement de l'économie chinoise et des pays émergents, ainsi qu'aux incertitudes sur le calendrier de remontée des taux d'intérêt par la Réserve fédérale aux États-Unis.

Dexia publie, pour la période prenant fin au 30 septembre 2015, une déclaration intermédiaire basée sur des chiffres non audités au 30 septembre 2015.

## 1. Situation financière non auditée T3 2015 de Dexia SA

Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2015, le groupe Dexia a dégagé un résultat net part du groupe de EUR 127 millions dont EUR -39 millions sont attribuables au résultat net récurrent<sup>1</sup> de la période, EUR 154 millions aux éléments de volatilité comptable<sup>2</sup> et EUR 12 millions au résultat non récurrent<sup>3</sup>.

- Le résultat net « récurrent » du trimestre s'établit à EUR -39 millions, contre EUR -80 millions au trimestre précédent. Le produit net bancaire « récurrent » du 3<sup>e</sup> trimestre 2015 s'élève à EUR 64 millions. A EUR 159 millions, les revenus des portefeuilles s'inscrivent en légère baisse par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre 2015 principalement du fait de l'amortissement des actifs. En parallèle, la dynamique de réduction du coût de financement se poursuit, ce coût passant de EUR -144 millions au 2<sup>e</sup> trimestre à EUR -138 millions au 3<sup>e</sup> trimestre, portée par la réduction du besoin de financement et la baisse de l'encours de dette garantie. Les dépenses opérationnelles sont bien maîtrisées et s'établissent à EUR -81 millions, en baisse de EUR 7 millions par rapport au trimestre précédent. Enfin, le coût du risque sur le trimestre est très limité, à EUR -13 millions, en recul de EUR 18 millions par rapport au 2<sup>e</sup> trimestre, durant lequel le groupe avait notamment renforcé son provisionnement sur différents financements de projets en Espagne et sur le secteur public local en Grèce.
- Les éléments de volatilité comptable ont un impact positif de EUR 154 millions sur le résultat du 3<sup>e</sup> trimestre, portés par l'évolution favorable de l'ensemble des facteurs.
- Enfin, la contribution des éléments non récurrents dans le résultat trimestriel s'élève à EUR 12 millions. Ce résultat positif inclut des gains sur cessions d'actifs et de passifs (EUR 8 millions) ainsi qu'une reprise nette de provisions pour litiges (EUR 7 millions).

## 2. Évolution du bilan, de la solvabilité et de la situation de liquidité du groupe

### A - Bilan et solvabilité

#### a – Évolution trimestrielle du bilan

Au 30 septembre 2015, le total de bilan du groupe s'élève à EUR 238,4 milliards, en baisse de EUR 8,7 milliards par rapport au 31 décembre 2014 et de EUR 2,5 milliards par rapport au 30 juin 2015.

<sup>1</sup> Éléments récurrents : éléments liés au portage des actifs tels que les revenus des portefeuilles, les coûts de financement, les charges opérationnelles, le coût du risque et les impôts.

<sup>2</sup> Éléments de volatilité comptable : éléments liés aux ajustements à la juste valeur d'actifs et de passifs incluant notamment les impacts de la norme IFRS 13 (CVA, DVA, FVA), la valorisation des dérivés OTC, le risque de crédit propre (OCR) et la variation du portefeuille WISE (titrisation synthétique sur un portefeuille d'obligations rehaussées).

<sup>3</sup> Éléments non récurrents : éléments à caractère exceptionnel, non susceptibles de se reproduire de façon régulière incluant notamment les plus ou moins-values sur cession de participations et d'actifs, les frais et gains liés à des litiges, les frais de restructuration.

À taux de change constant, la baisse de l'actif du bilan au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2015 est principalement liée à :

- La réduction de EUR 3,4 milliards du portefeuille d'actifs, dont EUR 2,8 milliards d'amortissement naturel et EUR 0,6 milliard de cessions ;
- La diminution de EUR 5,3 milliards de la réserve de liquidité placée auprès de la Réserve fédérale ;
- Ces évolutions ont été partiellement compensées par la hausse de la juste valeur des actifs et des dérivés de EUR 3,5 milliards et de EUR 1,6 milliard du cash collatéral posté par le groupe liée notamment à la baisse des taux d'intérêt à long terme sur la période.

Au passif et à taux de change constant, la baisse trimestrielle du bilan est essentiellement imputable à :

- La réduction de EUR 6,9 milliards du stock des financements de marché ;
- Cette diminution est partiellement neutralisée par la hausse de la juste valeur des passifs et des dérivés représentant EUR 3,3 milliards.

L'impact des variations de change sur l'évolution trimestrielle du bilan est négligeable.

#### **b – Ratios de solvabilité**

Au 30 septembre 2015, les fonds propres « Common Equity Tier 1 » de Dexia s'établissent à EUR 8 159 millions, contre EUR 8 108 millions au 30 juin 2015.

Les gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres atteignent EUR -5,6 milliards contre EUR -5,9 milliards fin juin 2015. Cette évolution s'explique principalement par le resserrement des marges de crédit sur les émetteurs souverains au cours du trimestre, notamment l'Italie, le Portugal et l'Espagne.

Au 30 septembre 2015, les actifs pondérés des risques s'élèvent à EUR 54,1 milliards, dont EUR 50,7 milliards au titre du risque de crédit, EUR 2,5 milliards au titre du risque de marché et EUR 1 milliard au titre du risque opérationnel. Au niveau du risque de crédit, la baisse induite par la réduction du portefeuille d'actifs est entièrement neutralisée par une augmentation de la juste valeur des expositions, notamment souveraines.

Ces éléments conduisent à un ratio de solvabilité « Common Equity Tier 1 » de respectivement 15,1 % et 11,9 % pour Dexia SA et Dexia Crédit Local à fin septembre 2015, stable par rapport au trimestre précédent.

Le groupe Dexia bénéficie actuellement d'une discrétion nationale accordée par la Banque Nationale de Belgique et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, qui l'autorise à ne pas déduire la réserve AFS sur les titres souverains de son capital réglementaire<sup>4</sup>. Conformément aux dispositions de la CRR, cette discrétion nationale sera d'application jusqu'à l'adoption par la Commission européenne d'un règlement approuvant la norme comptable IFRS 9 en remplacement de la norme IAS 39. Une fois ce règlement adopté, le groupe Dexia devra donc prendre en compte la réserve AFS sur les titres souverains dans le calcul de son capital réglementaire. A titre informatif, le montant au 30 septembre 2015 de la réserve AFS sur les titres souverains est de EUR -1,4 milliard. La déduction de cette réserve AFS du capital réglementaire se fera de façon progressive jusqu'en 2018, conformément au calendrier de mise en œuvre de la CRD IV.

<sup>4</sup> Cf communiqué de presse « Déclaration intermédiaire – T1 2014 » du 14 mai 2014 publié sur le site [www.dexia.com](http://www.dexia.com)

Par ailleurs, l'Autorité Bancaire Européenne (ABE) a publié le 5 novembre 2015 la liste des 39 institutions bancaires qui seront soumises à l'exercice de stress test organisé en 2016 à l'échelle de l'Union européenne. Dexia ne fait pas partie des banques concernées.

## **B – Liquidité**

Le besoin de financement du groupe a diminué au cours du 3<sup>e</sup> trimestre 2015, en raison de la réduction du portefeuille d'actifs ; évolution qui a été en partie contrebalancée par la progression du montant de cash collatéral net placé par le groupe auprès de ses contreparties de dérivés.

Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre, Dexia a lancé, avec succès, une émission publique de EUR 2 milliards d'une maturité de 3 ans. Cette transaction porte le total de financements garantis à long terme levés au cours des neuf premiers mois de 2015 à EUR 12,4 milliards, dont EUR 3,7 milliards de placements privés. L'encours de dette garantie s'est inscrit en baisse au cours du trimestre, s'établissant à EUR 62,1 milliards au 30 septembre 2015.

Parallèlement, le groupe a poursuivi au cours du trimestre le développement du recours à des financements sécurisés de marché, l'encours progressant de EUR 0,8 milliard pour atteindre EUR 66,9 milliards. Le recours à des financements sécurisés de marché permet d'optimiser le bilan du groupe, notamment via l'utilisation d'actifs non éligibles au refinancement par les banques centrales.

Au cours du trimestre, Dexia a réduit de EUR 2,4 milliards son recours aux financements souscrits auprès de la Banque centrale européenne, ramenant l'encours total à EUR 23,9 milliards au 30 septembre 2015, dont EUR 21,3 milliards sous forme de LTRO<sup>5</sup> et EUR 2,7 milliards sous forme de MRO<sup>6</sup>.

Le groupe dispose, à la fin septembre 2015, d'une réserve de liquidité de EUR 6,2 milliards, dont EUR 1,8 milliard de cash placé auprès des banques centrales et EUR 4,4 milliards sous la forme d'actifs éligibles au refinancement des banques centrales.

---

<sup>5</sup> Les LTRO ou Long Term Refinancing Operations sont des opérations de refinancement à long terme. Elles constituent un outil standard de refinancement des banques auprès de l'Euro-système.

<sup>6</sup> Les MRO ou Main Refinancing Operations sont des opérations de refinancement à court terme. Elles constituent un outil standard de refinancement des banques auprès de l'Euro-système.

## Annexes

### Annexe 1 – Bilan simplifié (données non auditées)

Principaux agrégats de bilan			
EUR m	31/12/2014	30/06/2015	30/09/2015
<b>Total de l'actif</b>	<b>247 120</b>	<b>240 944</b>	<b>238 440</b>
<i>Dont</i>			
Caisse et banques centrales	3 104	8 278	4 519
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	24 215	22 032	23 165
Instruments dérivés de couverture	8 374	6 802	6 919
Actifs financiers disponibles à la vente	26 641	23 685	23 625
Prêts et créances sur la clientèle	135 311	132 360	131 150
Comptes de régularisation et actifs divers	38 256	36 980	38 795
<b>Total des dettes</b>	<b>243 992</b>	<b>237 086</b>	<b>234 077</b>
<i>Dont</i>			
Banques centrales	33 845	26 312	23 946
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	25 731	23 872	25 012
Instruments dérivés de couverture	33 832	30 250	31 741
Dettes envers les établissements de crédit	44 604	47 482	48 286
Dettes représentées par un titre	89 518	92 755	87 630
<b>Capitaux propres</b>	<b>3 128</b>	<b>3 858</b>	<b>4 363</b>
<i>Dont</i>			
Capitaux propres part du groupe	2 711	3 421	3 934

### Annexe 2 – Adéquation du capital (données non auditées)

EUR m	31/12/2014	31/03/2015	30/06/2015	30/09/2015
Common equity Tier 1	8 754	8 115	8 108	8 159
Actifs pondérés par les risques	53 377	56 927	54 185	54 134
Ratio common equity Tier 1	16,4%	14,3%	15,0%	15,1%

## Annexe 3 – Maximum credit risk exposure (MCRE) au 30 septembre 2015 (données non auditées)

MCRE<sup>7</sup> calculée en IFRS 7

<b>Répartition par zone géographique</b>	
EUR m	
France	26 069
Italie	26 056
Etats-Unis	25 855
Royaume-Uni	19 372
Allemagne	19 277
Espagne	16 593
Japon	6 337
Portugal	4 139
Europe centrale et de l'Est	3 015
Canada	2 259
Belgique	1 783
Autriche	1 386
Scandinavie	1 232
Hongrie	964
Asie du Sud-Est	812
Amérique centrale et du Sud	552
Pays-Bas	529
Suisse	496
Turquie	494
Irlande	193
Grèce	125
Luxembourg	43
Autres	7 362
<b>Total</b>	<b>164 944</b>

<b>Répartition par type de contrepartie</b>	
EUR m	
Secteur public local	83 262
Souverains	28 519
Etablissements financiers	23 628
Financements de projets	13 828
ABS/MBS	7 915
Entreprises	5 860
Rehausseurs de crédit	1 931
Particuliers, PME, indépendants	1
<b>Total</b>	<b>164 944</b>

<sup>7</sup> L'exposition maximale au risque de crédit (MCRE) représente la valeur comptable nette de l'encours, soit les montants notionnels après déduction des dépréciations spécifiques et des réserves de juste valeur des titres disponibles à la vente et tenant compte des intérêts courus et de l'impact de la comptabilité de couverture.

## Répartition par notation (système de notation interne)

AAA	17%
AA	20%
A	21%
BBB	30%
Non Investment Grade	10%
D	1%
Pas de notation	1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>

## Annexe 4 – Exposition sectorielle du groupe au 30 septembre 2015 (MCRE sur contreparties finales – données non auditées)

Exposition sectorielle du groupe sur certains pays							
EUR m	Total	dont secteur public local	dont financement de projets et entreprises	dont institutions financières	dont ABS/MBS	dont expositions souveraines	dont rehausseurs de crédit
Etats-Unis	25 855	11 029	960	4 636	4 566	2 733	1 931
Italie	26 056	10 855	1 222	577	132	13 269	0
France	26 069	16 794	4 181	2 531	0	2 564	0
Royaume-Uni	19 372	9 511	6 127	1 505	2 156	73	0
Allemagne	19 277	15 275	454	3 342	9	196	0
Espagne	16 593	7 198	2 395	5 925	558	517	0
Japon	6 337	3 741	0	1 231	0	1 365	0
Portugal	4 139	1 705	200	11	131	2 091	0
Pologne	1 984	13	0	1	0	1 970	0
Hongrie	964	28	35	1	0	900	0
Grèce	125	52	67	0	6	0	0

## Annexe 5 – Qualité des actifs (données non auditées)

Qualité des actifs				
EUR m	31/12/2014	31/03/2015	30/06/2015	30/09/2015
Actifs dépréciés	1 233	1 578	1 693	1 684
<i>dont prêts et créances dépréciés sur la clientèle</i>	<i>1 162</i>	<i>1 291</i>	<i>1 433</i>	<i>1 424</i>
Provisions spécifiques	353	583	625	630
<i>dont provisions spécifiques sur les prêts et créances sur la clientèle</i>	<i>309</i>	<i>440</i>	<i>491</i>	<i>496</i>
Ratio de couverture <sup>(1)</sup>	28,6%	37,0%	36,9%	37,4%
<i>Ratio de couverture des prêts et créances sur la clientèle</i>	<i>26,6%</i>	<i>34,1%</i>	<i>34,3%</i>	<i>34,8%</i>
Provisions collectives	503	427	391	397

(1) Rapport entre les provisions spécifiques et les actifs dépréciés

## Annexe 6 – Notations

Notations au 19 novembre 2015			
	Long terme	Perspective	Court terme
<b>Dexia Crédit Local</b>			
Fitch	BBB+	Stable	F2
Moody's	Baa3	Stable	P-3
<i>Moody's - Counterparty Risk (CR) Assessment</i>	<i>Baa3(cr)</i>		<i>P-3(cr)</i>
Standard & Poor's	BBB	Stable	A-2
<b>Dexia Crédit Local (dette garantie 2013)</b>			
Fitch	AA	-	F1+
Moody's	Aa3	Stable	P-1
Standard & Poor's	AA	-	A-1+
<b>Dexia Kommunalbank Deutschland (Pfandbriefe)</b>			
Standard & Poor's	A	Stable	-

## Annexe 7 – Litiges

À l'instar de nombre d'institutions financières, Dexia fait face à plusieurs enquêtes réglementaires et litiges, en tant que défendeur ou requérant. À cet égard, la réduction du périmètre de Dexia ainsi que certaines mesures mises en œuvre dans le cadre de la résolution ordonnée du groupe ont pu faire surgir des questions de la part de certaines parties prenantes ou contreparties de Dexia.

Les faits nouveaux et développements les plus significatifs intervenus durant le 3<sup>e</sup> trimestre 2015, liés aux litiges et enquêtes en cours dans lesquels Dexia est assigné sont résumés ci-dessous.

Les données actualisées ci-dessous sont fournies par comparaison et doivent être lues conjointement avec les résumés correspondants compris ou mentionnés dans le rapport annuel 2014 de Dexia (disponible sur le site [www.dexia.com](http://www.dexia.com)).

Sur la base des informations connues de Dexia au 30 septembre 2015, les faits nouveaux susceptibles d'être survenus au 3<sup>e</sup> trimestre 2015 liés aux litiges et enquêtes en cours et faisant l'objet d'un résumé dans le rapport annuel 2014 mais pour lesquels aucune mise à jour n'est fournie ci-dessous, n'étaient pas considérés comme susceptibles d'avoir une incidence majeure sur la situation financière du groupe à cette date, ou les informations disponibles à cette date ne permettaient pas au groupe d'évaluer avec précision l'ampleur éventuelle d'une telle incidence.

**Les conséquences, telles qu'évaluées par Dexia en fonction des informations disponibles à la date de référence précitée, des principaux litiges et enquêtes susceptibles d'avoir un impact important sur la situation financière, les résultats ou les activités du groupe sont reflétées dans les états financiers consolidés résumés du groupe.**

Sous réserve des conditions générales de la police d'assurance responsabilité professionnelle et des polices d'assurance responsabilité des dirigeants conclues par Dexia, les conséquences financières défavorables de l'ensemble ou d'une partie de ces litiges et enquêtes peuvent être couvertes, en tout ou partie, dans le cadre d'une/ de ces police(s) et, sous réserve de l'acceptation de ces risques par les assureurs concernés, être compensées par les paiements que Dexia pourrait recevoir en vertu de ce(s) contrat(s).

## ***Dexia Nederland***

Dans les cas liés au « devoir de diligence préalable à la conclusion de contrats de leasing d'actions », Dexia Nederland (« DNL ») a demandé aux tribunaux de valider le caractère définitif des paiements effectués par DNL dans certains dossiers pour lesquels elle a versé une indemnisation complète aux clients, conformément au modèle établi par la jurisprudence, sans avoir obtenu de décharge formelle. À ce jour, DNL a obtenu un certain nombre de jugements déclaratoires. Toutefois, certains tribunaux refusent d'accorder cette confirmation finale en alléguant que dans certains cas des procédures sont toujours en cours.

En ce qui concerne les affaires liées au « consentement du conjoint », la Cour Suprême des Pays-Bas a décidé le 9 octobre 2015 que le fait d'avoir introduit un recours collectif en justice entraîne l'interruption de la période de prescription pour les demandes individuelles d'annulation liées à cette action collective. La Cour Suprême a également décidé que le dépôt d'une demande extrajudiciaire d'annulation introduite dans le but d'interrompre la période de prescription est suffisante, si elle est envoyée en temps utile et qu'il n'est donc pas nécessaire d'entamer des procédures judiciaires.

## ***Dexia Sabadell***

Le 6 juillet 2012, Banco de Sabadell (« BS ») avait exercé son option de cession de sa participation dans Dexia Sabadell, qui lui avait été accordée par Dexia Crédit Local (« DCL »). Les deux parties n'ont pas pu s'accorder sur la valeur du prix d'exercice de cette option et ont eu recours à une procédure d'arbitrage. La sentence arbitrale a été rendue fin août. Bien que confirmant la position de DCL sur le fond du litige, la décision des arbitres impose à DCL de payer un prix d'exercice pour cette option. DCL examine les possibilités de contestation de cette décision.

## ***Litiges dans le cadre des crédits structurés***

Le nombre de litiges est en légère diminution.

Suite aux annonces du gouvernement du 24 février 2015, le Fonds de soutien des collectivités locales peut accorder une aide allant jusqu'à 75 % du coût de sortie d'un crédit structuré et a vu sa taille doublée à EUR 3 milliards. Il est dès à présent opérationnel et a commencé à notifier aux emprunteurs ses décisions d'attribution de subventions.

Quant au fonds de soutien dédié aux établissements publics de santé, son montant est passé de EUR 100 millions à EUR 400 millions.

L'ensemble de ces mesures est de nature à favoriser les opérations de désensibilisation des encours structurés et devrait permettre d'éteindre une partie des contentieux en cours.

### **Contacts presse**

Service Presse – Bruxelles  
+32 2 213 57 97  
Service Presse – Paris  
+33 1 58 58 86 75

### **Contacts investisseurs**

Investor Relations – Bruxelles  
+32 2 213 57 39  
Investor Relations – Paris  
+33 1 58 58 82 48 / 87 16